

Toulon

le 17 mars 2020

N° 030/FMES/CSESM/SICOMAR/AMO/COM

Dossier suivi par :

Béatrice Veyrat-Masson

et Jean-Michel Clouet

Tél : + 33 (0)4 04 05 55 55

Courriel : b.veyrat-masson@fmes-france.org

Objet : Consultation pour une prestation d'accompagnement de l'Institut FMES dans sa démarche d'information et de promotion auprès de ses partenaires et hautes autorités institutionnelles dans le cadre du projet SICOMAR Plus, projet réalisé dans le cadre du programme Interreg Italie-France Maritime 2014-2020 (axe 3) et dédié à la sécurité maritime.

Référence : FMES/CMESM/SICOMAR/AMO/COM.

Pièces jointes : Cahier des Clauses particulières valant acte d'engagement (CCPAE), cadre pour la proposition technique et financière.

Madame, Monsieur,

Dans le cadre du 3ème appel à projet du programme de coopération territoriale Interreg Italie-France Maritime 2014-2020, l'Institut FMES a été sélectionné en qualité de partenaire pour le projet « SICOMAR Plus » dédié à la sécurité maritime dans le sanctuaire de Pelagos. Ce projet a démarré en juin 2018 et s'achèvera le 31 mai 2021. L'institut FMES a rejoint « SICOMAR Plus » en septembre 2019 et est chargé de la réalisation d'une étude portant dans un premier temps sur l'identification des besoins de formation puis sur l'élaboration de plans et fiches de formation permettant de décliner les besoins de formation identifiés.

Fort de son expérience maritime et motivée par le thème de la sécurité maritime, l'institut FMES souhaite partager largement les résultats de son étude auprès des partenaires du projet SICOMAR Plus, mais aussi auprès des acteurs majeurs de la sécurité maritime, des autorités locales, régionales françaises et italiennes. Au travers de ses actions, l'institut FMES souhaite également développer sa visibilité en tant qu'acteur majeur des cercles de réflexions maritimes et renforcer sa notoriété.

L'institut FMES souhaiterait être accompagné dans sa démarche d'information et de promotion auprès de ses partenaires et hautes autorités institutionnelles.

Si cette consultation vous intéresse, les documents transmis en pièces jointes (CCPAE et Cadre pour la proposition technique et financière) doivent être renvoyés à l'institut FMES dûment rédigés, datés et signés au plus tard le **2 avril 2020 à 10h00** à l'adresse mail suivante : b.veyrat-masson@fmes-france.org.

La réponse devra notamment faire apparaître le niveau de connaissance et d'expertise du candidat dans les domaines de la communication et particulièrement sa capacité couvrir un cycle complet : réalisation d'un plan de communication global et pour chaque événement, identification des cibles, création des messages, conception de supports jusqu'à leur impression pour les formats papier.

Le jugement des offres sera effectué à partir des critères pondérés suivants : valeur technique : 60 % et prix : 40 %.

La valeur technique de la prestation sera estimée sur la base du mémoire technique justificatif (figurant dans le cadre pour la proposition technique et financière) rédigé, daté et signé par le candidat qui accompagnera son offre. Ce critère sera noté sur 60 points avec un sous-critère évaluant l'expertise technique de l'équipe mobilisée. Les notes obtenues pour ce critère seront pondérées selon la formule suivante :

$$\text{Note offre } n = (\text{Note offre } n / \text{Note offre mieux disante}) \times 60$$

Le critère prix, sera évalué sur la base du montant en € TTC figurant dans la proposition technique et financière qui devra être remplie, datée et signée par le candidat et remise avec son offre. Le critère « prix » sera noté sur 40 points. Les notes attribuées pour le critère prix seront pondérées selon la formule suivante :

$$\text{Note offre } n = (\text{Montant de l'offre la moins disante} / \text{Montant de l'offre } n) \times 40$$

La note finale sera obtenue par addition de la note correspondant à la valeur technique et de la note correspondant au prix.

Nous vous remercions de bien vouloir accuser réception de cette lettre par retour de courriel. Toute correspondance concernant ce dossier devra obligatoirement contenir la référence FMES/CMESM/SICOMAR/AMO/COM.

Vice-amiral (2S) Benoit LE MASNE DE CHERMONT
Président de l'Institut FMES

